

Effets vestimentaires et textiles :

Réception et envoi



Autorisé :

- Vêtements
- Chaussures (2 paires par an de chaussures ou baskets + 1 paire de tongs par an)
- Linge de toilette (serviettes 1m20 maxi)
- Linge de table
- Couvre-chefs (en extérieur)
- 1 gel douche, 1 shampoing, 1 tube de dentifrice (contenant et contenu transparent)
- Revues, livres, agendas, papier à lettre de couleur, enveloppes, 10 timbres maxi, 5 CD ou DVD originaux par mois avec ou sans emballage
- 1 tapis de prière (maxi 1 m.)
- Lunettes de vue (sur prescription médicale)
- Appareillage dentaire, oculaire ou auditif (sur prescription médicale)
- Documents relatifs à la vie familiale et permettant de maintenir l'autorité parentale
- Objets non métalliques inférieurs à 10 cm
- Ecrits et dessins réalisés par les enfants

Interdit :

- Vêtements avec inscriptions provocantes ou outrancières
- Vêtements avec inscriptions de nature à porter atteinte au bon ordre ou à la sécurité de l'établissement
- Tenue semblable à un uniforme ou de couleur bleu marine ou kaki
- Tenue de camouflage ou masquant une identité
- Vêtements en cuir, doublés ou matelassés
- Chaussures munies d'une structure métallique
- Vêtements avec capuche ou cagoule